

**MODALITES DE RECRUTEMENT, D'AVANCEMENT DE GRADE ET
D'EVALUATION DES DEMANDES D'ATTRIBUTION DE LA PEDR**

Au sein du CNU santé, la section 82 des disciplines pharmaceutiques affiche clairement sa volonté de recruter des candidats(es) présentant un engagement et des critères de qualité indiscutables dans les trois domaines de l'exercice professionnel - Recherche, Enseignement et Activité Hospitalière -, évalués sur leurs activités passées, présentes et sur leurs projets.

La section 82 souhaite également accompagner les candidats(es) à des postes de PHU, MCU-PH ou PU-PH et leur faire bénéficier de conseils et recommandations adressés aux candidats(es), aux Doyens et aux différentes instances locales.

Enfin, la section 82 entend s'assurer du devenir et de l'intégration hospitalo-universitaire des candidat(e)s à la suite de leur recrutement.

I – Les Concours de Recrutement

Le dossier présenté par le/la candidat(e) s'inscrit dans celui d'une équipe mais le/la candidat(e) veillera à mettre en exergue les activités dans lesquelles il/elle est personnellement impliqué(e).

1 – Les critères pour les candidats(es) PU – PH

- **Activité de Recherche**

Le/La candidat(e) doit démontrer sa capacité d'intégration, d'animation, de participation dans une équipe de recherche labellisée au sein de l'Université dans laquelle il/elle sera nommé(e), à la fois sur les activités de publications passées ou en cours, et sur ses projets.

Un niveau de publications minimum de 6 articles originaux en 1^{er}, 2^{ème}, avant-dernier, dernier auteur ou de *corresponding* auteur en lien avec la thématique du/de la candidat(e) dans des journaux indexés de la spécialité est requis.

Le/La candidat(e) doit également faire preuve de sa capacité à animer et à piloter une équipe de recherche (direction de thèses d'université avec productivité de ces thèses en termes de publications ou brevets, obtention en nom propre de contrats de recherche et autres ressources permettant de développer ses programmes, publications régulières sur les thématiques centrales, dépôts de brevets ...). L'originalité des travaux, leur pertinence, la dynamique personnelle et collective, la reconnaissance nationale et internationale (participations et/ou conférences sur invitation aux congrès en particulier internationaux, organisation de congrès ...) ou l'obtention de la PEDR sont également pris en compte.

- **Activités pédagogiques**

A l'appui de l'organigramme du Service, les activités pédagogiques sont appréciées en détaillant le volume horaire, la nature des cours (cours magistraux, TD, TP), leur positionnement dans le cursus pharmaceutique ou non pharmaceutique, la responsabilité d'enseignements (Filière, UE, Master, DU, DES de Biologie médicale, ...), la participation à des actions de formation continue, la rédaction d'articles, d'ouvrages didactiques ou autres, la conception et le développement de pratiques pédagogiques innovantes, le pilotage de projets pédagogiques ...

Une expérience minimale de 30h d'enseignement dans les disciplines de la section 82 du CNU est exigée.

- **Activités hospitalières**

La qualité du projet hospitalier est un critère important de l'évaluation. A l'appui de l'organigramme du Service, la nature et le volume d'activité global du/de la candidat(e) sont pris en considération, ainsi que les activités d'encadrement, en précisant la typologie des personnes encadrées (internes, externes, techniciens ...) et le nombre d'heures.

La responsabilité d'un secteur de laboratoire, d'une plateforme, d'un service, d'un département ou toute autre structure doit être indiquée.

- **Responsabilités collectives**

La participation des candidats(es) à des activités administratives et/ou collectives au sein de la Faculté ou de l'Université (Conseils de Faculté ou d'Université, Conseil Scientifique, CEVU, Ecoles Doctorales ...), dans le CHU (CME ...) et dans des instances nationales ou internationales est à préciser.

- **Mobilité**

Les conditions de mobilité sont fixées par l'arrêté du 15 décembre 2022 modifiant certaines dispositions de l'arrêté du 29 décembre 2021 relatif aux conditions de mobilité exigées des candidats au concours de professeur des universités-praticien hospitalier des centres hospitaliers et universitaires

2 – Les critères pour les candidats(es) MCU-PH

Le/La candidat(e) doit démontrer sa capacité d'intégration et de participation à la thématique scientifique au sein d'une équipe de Recherche labellisée de l'Université.

Un niveau de publication minimum de 3 articles originaux signés en rang utile (1^{er} voire 2nd auteur) dans les journaux indexés de la spécialité est exigé. Il est à noter que la section prend en compte le niveau global de la production scientifique des candidats(es) et sa continuité. Elle procède à une modulation du nombre d'articles exigés, notamment pour les jeunes candidats(es).

Les postes de MCU-PH sont par nature la filière normale pour les AHU titulaires du DES de Biologie Médicale. Les candidats(es) issus(es) d'autres DES ou non titulaires d'un DES doivent faire la preuve de leur apport significatif à la biologie médicale et démontrer l'adéquation de leur formation avec les disciplines de la section 82.

3 – Les modalités du concours

Les rapporteurs sont désignés par le Président/la Présidente de la section 82 du CNU : 2 PU-PH pour les candidats(es) à un emploi de PU-PH ; 1 PU-PH et 1 MCU-PH pour les candidats(es) à un emploi de MCU-PH.

Les candidats(es) adressent au Président/à la Présidente de section et aux deux rapporteurs désignés leur dossier de titres et travaux au minimum 15 jours avant l'audition. Avec l'accord des rapporteurs, cet envoi peut être effectué uniquement par messagerie sous forme d'un pdf unique. Les candidats(es) sont ensuite susceptibles de répondre à toute demande d'information exprimée par les rapporteurs et nécessaire pour évaluer leurs activités pédagogiques, hospitalières et de recherche.

4- L'organisation du concours

L'organisation du concours est conforme aux arrêtés du 29 décembre 2021 :

- fixant la procédure de recrutement du personnel enseignant et hospitalier titulaire des centres hospitaliers et universitaires.
- fixant la liste des disciplines dans lesquelles les candidats doivent satisfaire à une épreuve pédagogique pratique, dans le cadre d'un concours d'accès à un corps du personnel enseignant et hospitalier des centres hospitaliers et universitaires.

Pour tous les candidats(es) :

- ① Préalablement à l'audition des candidats(es), les deux rapporteurs présentent et commentent leur rapport écrit
- ② Une présentation orale des titres et travaux et projets professionnels (enseignement, recherche et hospitalier) par le/la candidat(e), d'une durée de 15 minutes, suivie d'une discussion de 15 minutes.
- ③ Un exposé oral de 15 minutes sur un thème fixé par le jury et communiqué au candidat au minimum 15 jours avant le concours. Le thème de cet exposé est en rapport avec les travaux personnels du/de la candidat(e). Il est destiné non seulement à évaluer les aptitudes didactiques mais également la culture du/de la candidat(e) dans son domaine. Il est suivi de questions pour une durée maximale ne dépassant pas 5 minutes.
- ④ Une épreuve pédagogique pratique pour laquelle les candidats (es) disposent de 3 heures de préparation, sont libres d'apporter tous les documents qu'ils souhaitent et d'utiliser leur propre ordinateur. Ils/Elles bénéficieront d'une connexion wi-fi. Cet exposé oral est suivi de questions pour une durée maximale ne dépassant pas 10 minutes.

Cette épreuve pédagogique pratique est différenciée pour les candidats (es) PU-PH ou MCU-PH.

Pour les candidats (es) PU-PH

L'épreuve pédagogique pratique est constituée par un exposé oral de 30 minutes. Elle portera sur un sujet tiré au sort parmi une liste de questions issues essentiellement du programme de la formation commune de base du cursus pharmaceutique et choisies dans l'orientation principale du/de la candidat(e) : hématologie, immunologie, biologie cellulaire, biochimie, biologie moléculaire, génétique, bactériologie, hygiène hospitalière, virologie, parasitologie, biotechnologies, biothérapies,

Une liste thématique est préalablement fournie au/à la candidat(e). Le niveau doit être celui d'un enseignement destiné à des étudiants(tes) de la formation commune de base du cursus pharmaceutique.

Pour les candidats (es) MCU-PH

L'épreuve pédagogique pratique est constituée par un exposé oral de 15 minutes. Elle portera sur l'analyse et le commentaire d'un document, rapport ou article, ou cas clinique, choisi dans une thématique en rapport avec les travaux personnels du/de la candidat(e).

5 – La présentation du dossier de titres et travaux

Les candidats(es) suivront le plan suivant pour présenter leurs titres et travaux :

① Une fiche synoptique d'environ une page recto / verso comprenant :

- Les titres universitaires et les titres hospitaliers
- La situation actuelle en précisant le rattachement pour les 3 fonctions : Unité de Recherche, Unité/ Département Pédagogique, Service Hospitalier
- Un résumé de l'activité de recherche, d'enseignement et hospitalière
- Les 5 publications les plus représentatives.

② Un curriculum vitae comprenant notamment :

- L'état civil et les titres universitaires (en précisant les titres des mémoires [M2 et doctorat(s)] et les noms des encadrants), et les fonctions universitaires. Pour le PhD, préciser les conditions de financement (poste d'accueil INSERM, bourses, autres,...).
- Les titres hospitaliers en précisant la nature du DES, les fonctions hospitalières et le service hospitalier de rattachement
- L'appartenance à une structure de recherche labellisée.
- L'appartenance à une unité pédagogique
- Les activités d'intérêt collectif

③ L'expérience du/de la candidat(e) en matière de recherche

- La position du/de la candidat(e) dans l'équipe/l'unité de recherche (organigramme)
- Un exposé des travaux de recherche réalisés et en cours (3 pages maximum recto / verso) suivi de l'exposé des projets de recherche du candidat (3 pages maximum recto / verso).
- Le projet de recherche devra impérativement mentionner l'état des connaissances du sujet dans le contexte international et décrire les objectifs en précisant les aspects novateurs du projet.
- La liste des publications en distinguant les publications à comité de lecture international et national - préciser leur rang dans la spécialité. Une fiche synthétique d'évaluation bibliométrique comprenant en particulier le nombre de publications indexées et leur rang dans la spécialité, la position au sein des auteurs, le nombre total de citations, l'indice h, les points SIGAPS, etc....
- Les brevets en précisant ceux pour lesquels une licence a été concédée et ayant fait l'objet d'une valorisation.
- La liste des articles de revue, et chapitres d'ouvrages
- Les conférences sur invitation en distinguant les internationales et les nationales et les Communications (orales ou affichées)
- La mobilité (indiquer les publications associées à la mobilité).
- Les prix et distinctions
- Les contrats de recherche publics (PHRC, ANR, Programmes européens, ...)
- Les contrats de recherche industriels
- Une liste des étudiant(e)s en master recherche et des doctorant(e)s encadré(e)s en précisant le taux de co-encadrement, les publications produites par ces étudiants(tes), et leur devenir professionnel.
- La représentativité régionale, nationale ou internationale
- L'obtention de la PEDR

④ L'expérience du/de la candidat(e) en matière d'enseignement

- La position du/de la candidat(e) dans l'équipe (organigramme)
- L'activité actuelle (1 page maximum) en précisant la charge d'enseignement, la nature (CM, ED, TP), le cycle d'étude, les responsabilités éventuelles.
- L'innovation pédagogique
- La direction de thèses d'exercice
- Les perspectives et projets (1 page maximum)

⑤ L'activité hospitalière du/de la candidat(e)

- La position du/de la candidat(e) dans l'équipe (organigramme) en précisant l'activité globale du laboratoire, les activités d'encadrement et les responsabilités éventuelles (1 page maximum)
- Les perspectives et projets (1 page maximum)

L'ensemble de ces critères doit être considéré comme des recommandations aux candidats(es). Le respect de ces critères ne préjuge en rien des décisions qui seront prises par la section 82 du CNU après examen des dossiers et audition des candidats(es).

6 - L'aide à la préparation des concours

Dans le but d'accompagner les futurs(es) candidats(es) aux postes hospitalo-universitaires des disciplines biologiques Pharmaceutiques (sciences biologiques, fondamentales et cliniques), la section 82 a mis en place une audition informelle préalable aux sessions de concours de recrutement (pré-CNU).

La présentation au « pré-CNU » a pour objectif d'examiner le niveau scientifique des candidats(es) potentiels(les), d'aider à l'optimisation de la préparation des concours et à minimiser les risques d'échec. Elle permet aussi aux doyens et aux instances hospitalières de disposer d'avis motivés lors des révisions d'effectifs. Fortement conseillée, l'audition de pré CNU n'est pas un prérequis obligatoire pour concourir sur des postes ouverts.

Il est souhaitable que les candidats(es) se présentent au pré-CNU au plus tard l'année N-1 avant l'année d'ouverture du poste envisagé.

Les candidats(es) adressent un dossier composé tel qu'indiqué ci-dessus (cf II-5) au président/à la présidente de section et aux deux rapporteurs désignés au minimum 15 jours avant l'audition. L'audition consiste en une présentation orale des titres et travaux et projets professionnels (enseignement, recherche et hospitalier) par le/la candidat(e), d'une durée de 15 minutes, suivie d'une discussion de 15 minutes.

Il est à noter que le rapport de pré-CNU établi par la section ne préjuge en rien des résultats du concours qui comporte également deux épreuves pédagogiques + l'exposé du projet hospitalo-universitaire et de recherche.

Les candidats(es) à un poste de PHU sont également encouragés(es) à se présenter à une session de pré-CNU sans attendre d'avoir été retenus(es) par le conseil de l'unité de formation et de recherche concernée ou à la commission médicale d'établissement.

II – Les avancements de grade

Les avancements de grade font partie des prérogatives du CNU. Le corps des PU-PH comprend 3 classes (2^{ème}, 1^{ère} et exceptionnelle CE1 et CE2) ; le corps des MCU-PH comprend 4 classes (2^{ème}, 1^{ère}, hors classe et échelon exceptionnel). Chaque classe est divisée en échelons. Le passage d'un échelon à l'autre se fait à l'ancienneté. Le changement de grade est contingenté et nécessite un avis du CNU.

Compte tenu du nombre limité de promotions accordées chaque année relativement au nombre d'enseignants dans la discipline, des critères consensuels sont définis.

Le rapport d'activité est constitué sur la base de la trame disponible dans l'application GALAXIE qui ne constitue toutefois qu'une aide à la rédaction.

Les items suivants sont pris en compte :

① Publications et production scientifique :

- Présenter en quelques lignes la/les thématiques de recherche et les cinq publications jugées les plus significatives en plus de la liste complète des publications
- Fournir également une fiche bibliographique synthétique précisant la position pour les articles dans les revues à comité de lecture et distinguant les revues internationales des revues nationales
- Indiquer les points SIGAPS et l'indice h

② Encadrement doctoral et scientifique :

- Préciser pour chaque thèse le taux de co-encadrement et les publications produites par le/la doctorant(e) et son devenir professionnel. A noter que l'encadrement ou le co-encadrement de Master ne sont pris en compte que pour les MCU-PH.
- Cet item comprend également la direction d'Ecole Doctorale ou de Collège doctoral ou équivalent et la responsabilité de Master.

③ Diffusion et contribution au rayonnement international de la discipline :

- Expertise dans des organismes nationaux ou internationaux
- Activités éditoriales ou referee dans des revues internationales
- Membre de commissions scientifiques spécialisées INSERM ou d'instances CNRS, IRD ou autres EPST ou d'Agences Nationales (HCERES, ANR, ...)
- Participation à des jurys de thèse (PhD) ou d'HDR hors établissement
- Invitation dans des universités étrangères
- Participation à des réseaux de recherche internationaux
- Organisation de colloques/conférences
- Responsabilités et activités au sein de sociétés savantes ou d'associations
- Diffusion du savoir (vulgarisation)

④ Responsabilités scientifiques :

- Préciser, en cas de direction d'un laboratoire contractualisé ou d'une équipe de recherche dans un laboratoire contractualisé, le nombre de chercheurs statutaires (DR, CR et post-doc), le nombre d'enseignants chercheurs (H et HU), le nombre d'ingénieurs et le budget annuel.

- Indiquer les financements obtenus et la période en précisant pour chacun le type de financement (ANR, PHRC, Contrats européens, autres contrats publics ou industriels) et l'implication personnelle (responsabilité ou participation).

⑤ Investissement pédagogique :

- Indiquer si possible le score SIAPS et la charge d'enseignement en distinguant les cours magistraux, les ED et les TP.
- Indiquer les responsabilités pédagogiques en distinguant le 1^{er} cycle, le 2^{ème} cycle et le 3^{ème} cycle et les DES et la formation continue.
- Pour l'innovation pédagogique préciser : Site Internet, CD-Rom, enseignement à distance, enseignement inversé, classe virtuelle...
- Indiquer le nombre de direction de thèse d'exercice.

⑥ Investissement hospitalier :

- Préciser, en cas de direction d'un pôle ou équivalent, d'un service ou d'une UF, le personnel médical et non médical et l'activité (B et RIHN).
- Indiquer la direction de mémoires de DES en précisant le DES.
- Décrivez l'implication dans les instances hospitalières (CME, Commissions, ...).

⑦ Missions d'intérêt général :

- Distinguer les missions à l'échelle de la Faculté, de l'Université, de la profession (Ordre des Pharmaciens, Sociétés savantes, ...) ou nationales (CNU, ...)

Spécificités selon le corps :

- Pour les PU-PH : implication dans la structuration des différents domaines d'activité : recherche (ex. direction et/ou création d'équipes de recherche ou d'unités de recherche), pédagogie (ex. responsabilité et/ou création de diplômes ou filières), hospitalière (ex. direction de service ou d'unité fonctionnelle).

- Pour les MCU-PH, l'obtention du diplôme d'Habilitation à Diriger les Recherches est fortement recommandée pour l'examen d'une demande d'avancement à la hors classe ou à l'échelon exceptionnel. Les dossiers des candidats non titulaires de l'HDR mais démontrant une dynamique de recherche et d'encadrement de qualité sont également considérés.

III – Les évaluations des demandes d’attribution de la PEDR

Les évaluations des demandes d’attribution de la PEDR font également partie des prérogatives de la section 82 du CNU.

Le rapport d’activité est constitué sur la base de la trame disponible dans l’application GALAXIE qui ne constitue toutefois qu’une aide à la rédaction.

La période de 4 années considérée pour l’évaluation se termine le 31 décembre N-1 et commence le 1^{er} janvier N-4, ou plus tôt selon les congés (parental, maladie ...) ou emploi à temps partiel.

L’évaluation de la section 82 du CNU concerne les quatre items suivants (cf. paragraphe II - Les avancements de grade) :

- ① Publications et production scientifique
- ② Encadrement doctoral et scientifique
- ③ Diffusion et contribution au rayonnement international de la discipline
- ④ Responsabilités scientifiques

Chacun de ces items fait l’objet d’une évaluation qui est pondérée selon le corps et le grade :

- De la plus grande qualité (notation A)
- Satisfait pleinement aux critères (notation B)
- Doit être consolidé en vue d’une prime (notation C)
- Insuffisamment renseigné (notation D).

Le dossier fait l’objet d’une évaluation globale qui prend en compte également les autres activités et responsabilités. Un classement final conjoncturel du dossier est réalisé : 20% premiers, 30% suivants, ne fait pas partie des 50% meilleurs parmi les dossiers examinés.

La section 82 du CNU tient à rappeler que ce classement conjoncturel ne constitue en aucune manière une évaluation absolue d’un(e) candidat(e), et qu’à ce titre, ce classement ne peut être utilisé à d’autres fins que la campagne PEDR.